



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI

Service Urbanisme

Dossier n° : RP/2025/1 / AD

AVIS A LA POPULATION
AFFICHAGE DU 14/05/2025 AU 03/06/2025

**RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE
À L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Demandeur : LA VELORIE
Siège social : Chemin de l'Eau Vive, 1 à 7503 Tournai (Froyennes)
Siège d'exploitation : Grand'Route, 260 à 7530 Gaurain-Ramecroix

Le demandeur informe la population qu'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

**Le lundi 02 juin 2025 à 18h00
(accueil à partir de 17h30)**

**Lieu : Salle Brunin-Guillier
Grand'Route, 77
7530 Gaurain-Ramecroix**

DEMANDE DE PERMIS UNIQUE (CLASSE 1) VISANT « PARTICIPATION AU REMBLAIEMENT PARTIEL DE LA CARRIÈRE DE GAURAIN AU MOYEN DE TERRES »

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au **17/06/2025** inclus), à émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant :

- par écrit au Collège Communal de Tournai Hôtel de ville de Tournai - rue Saint-Martin, 52 à 7500 Tournai ou urbanisme@tournai.be (Réf : RP2025/01)
- avec copie au demandeur : La société **LA VELORIE** - Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 Froyennes ou eie@velorie.be

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant la réunion, soit jusqu'au 17/06/2025, via le lien suivant : <https://velorie01.wixsite.com/monsite/about-1>

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur : **LA VELORIE** - Chemin de l'Eau Vive, 1 – 7503 Froyennes

Le Directeur général,

La Bourgmestre,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

(S) Marie Christine MARGHEM